

## LISTE DES PIECES A PREPARER POUR L'ADHESION

- Extrait KBIS moins de 3 mois (obligatoire)
- Extrait n°3 Casier judiciaire (obligatoire)
- Statuts de la société (obligatoire, sauf si exercice en individuel)
- Code de bonne conduite (à parapher et signer)
- Programme d'activité (obligatoire)
- Capacité professionnelle : diplôme ou attestation de formation ou attestation d'expérience (obligatoire)
- Copie de l'attestation de réussite l'examen de certification AMF, si obtenu antérieurement à l'adhésion, si non, délai de 6 mois après la prise de fonction, possibilité en interne avec notre société de formation.
- Attestation ORIAS (pour un cabinet déjà existant)
- Attestation RCP couvrant les agréments demandés et la période jusqu'en février N+1 (obligatoire)
- Copie CNI ou passeport (obligatoire)
- CV (obligatoire)
- Lettre de motivation – descriptif du projet professionnel